

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-349

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1109429-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié : 17/07/2025
--

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 11 juillet 2025	<i>Délibération</i>
		N° 2025-349

**Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Année 2025 -
Subventions d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

Depuis 2020 Bordeaux Métropole développe une opération de végétalisation de grande envergure, sur son territoire en 10 ans. Le programme « plantons 1 million d'arbres » vise notamment à mobiliser largement la société civile : particuliers, associations, entreprises et institutions, pour que tous participent à la protection et au renforcement de la présence de la nature et des arbres dans notre métropole. En particulier les espaces résidentiels collectifs offrent un potentiel important de renaturation sur de grands secteurs urbains. Aussi Bordeaux Métropole a mis en place un outil d'aide à la végétalisation de ces espaces.

2. Mise en œuvre

Pour les projets structurants, Bordeaux Métropole a adopté, par délibération du Conseil métropolitain le 27 janvier 2023 un dispositif visant à encourager la végétalisation des espaces résidentiels collectifs des copropriétés ou des bailleurs sociaux, ainsi que sur les espaces collectifs des lotissements en copropriétés horizontales, gérées en association syndicale libre.

Ce dispositif a pour objectifs :

- le retour de la biodiversité en ville en favorisant les plantations et une gestion alternative respectueuse du vivant dans ces espaces résidentiels collectifs,
- l'adaptation de la métropole aux effets du dérèglement climatique grâce au rafraîchissement apporté par les espaces plantés et à la désimperméabilisation des surfaces inutilement bétonnées,
- la création d'espaces collectifs agréables et sains afin que chacun profite d'un accès à la nature.

Le règlement d'intervention précise les dépenses éligibles, les modalités d'attribution des subventions, les engagements du bénéficiaire ainsi que la constitution du dossier de demande de subvention. Une convention est établie pour formaliser les engagements financiers après délibération d'attribution de subvention.

3. Attribution de subventions d'investissement

Lors de deux précédentes phases d'instruction treize opérations ont fait l'objet d'une subvention au titre de ce règlement, quatre opérations ont été retenues pour cette troisième phase d'instruction :

- **Clairsienne à la résidence Les Berges de Lissandre à Lormont**, programme de planter 67 arbres, 229 arbustes, 3391 vivaces et 423m2 de prairie ainsi que la réalisation de travaux du sol inhérents aux opérations de plantation.

Clairsienne a programmé 425 741,52€ TTC pour l'ensemble des travaux et des plantations.

En application du dispositif d'aide, il est proposé d'attribuer une aide plafonnée de 100 000€ au taux de 40 % correspondant au taux de base de 30 % augmenté de la bonification de 10% du fait de l'ouverture au public de cet espace.

- **Aquitanis à la résidence Les Palombes à Mérignac**, programme de planter 123 arbres, 8784 arbustes, vivaces et couvre-sol ainsi que la réalisation de travaux du sol inhérents aux opérations de plantation.

Aquitanis a programmé 55 959,28€ TTC pour l'ensemble des travaux et des plantations.

En application du dispositif d'aide, il est proposé d'attribuer une aide de 22 383,71€ au taux de 40 % correspondant au taux de base de 30 % augmenté de la bonification de 10% du fait de l'ouverture au public de cet espace.

- **Clairsienne à la résidence étudiante Paul Pascal à Pessac**, programme de planter 22 arbres, 2790 arbustes, 22 plantes grimpantes et 2478m2 de prairie ainsi que la réalisation de travaux du sol inhérents aux opérations de plantation.

Clairsienne a programmé 207 100€ TTC pour l'ensemble des travaux et des plantations.

En application du dispositif d'aide, il est proposé d'attribuer une aide plafonnée de 82 840€ au taux de 40 % correspondant au taux de base de 30 % augmenté de la bonification de 10% du fait de l'ouverture au public de cet espace.

- **L'Association Syndicale Libre Les domaines du Manoir à la résidence Les domaines du Manoir à Lormont**, programme de planter 14 arbres et 14 d'arbustes ainsi que la réalisation de travaux du sol inhérents aux opérations de plantation.

L'ASL Les domaines du Manoir a programmé 13 962€ TTC pour l'ensemble des travaux et des plantations.

En application du dispositif d'aide, il est proposé d'attribuer une aide à hauteur de 6 981€ au taux de 50 % correspondant au taux de base de 30 % augmenté de la bonification de 10% du fait de l'ouverture au public de cet espace et de 10 % du fait de l'utilisation de plus de 50% d'arbres et d'arbustes de label végétal local.

Résidence	Bailleur/Copro	Commune	Montant de l'investissement	% de subvention	Proposition de subvention
Les Berges de Lissandre	Clairsienne	Lormont	425 741,52€	40 %	100 000€ (plafonnée)
Les Palombes	Aquitanis	Mérignac	55 959,28€	40 %	22 383,71€
Résidence étudiante Paul Pascal	Clairsienne	Pessac	207 100€	40 %	82 840€
Les domaines du Manoir	ASL Les domaines du Manoir	Lormont	13 962€	50 %	6 981€

Par ailleurs, dans le cadre de la délibération n° 2024-670 en date du 6 décembre 2024, il avait été délibéré l'attribution d'une subvention de 2 310,72 € à Aquigestion pour la réalisation d'un projet de végétalisation de la Résidence Godard au Bouscat.

Toutefois, la copropriété ayant indiqué que son budget ne permettait pas de financer le reste à charge des travaux, le projet est abandonné. Il est en conséquence proposé d'annuler cette attribution de subvention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217- 7, et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions

VU la délibération n° 2023-101du 27 janvier 2023, adoptant le Règlement d'aide à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs,

VU les demandes de subvention formulées pour le soutien à la végétalisation d'espaces résidentiels collectifs,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les demandes de subvention présentées par Clairsienne, Aquitanis et l'ASL Les domaines du Manoir sont recevables, correspondent aux objectifs de végétalisation de Bordeaux Métropole et contribuent à l'objectif de plantation d'1 million d'arbres,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 100 000€ à Clairsienne pour la réalisation d'une opération de végétalisation de la résidence Les Berges de Lissandre à Lormont,

Article 2 : d'attribuer une subvention de 22 383,71€ à Aquitanis pour la réalisation d'une opération de végétalisation de la Résidence Les Palombes à Mérignac,

Article 3 : d'attribuer une subvention de 82 840€ à Clairsienne pour la réalisation d'une opération de végétalisation de la Résidence étudiante Paul Pascal à Pessac,

Article 4 : d'attribuer une subvention de 6 981€ à l'ASL Les Domaines du Manoir pour la réalisation d'une opération de végétalisation de la Résidence Les Domaines du Manoir à Lormont,

Article 5 : d'annuler l'attribution d'une subvention de 2 310,72€ à Aquigestion pour leur projet de végétalisation de la Résidence Godard au Bouscat, en raison de l'abandon du projet,

Article 6 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions de versement des subventions accordées,

Article 7 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2025 et suivants, en investissement, chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur HURMIC, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur TOUZEAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------